



URBANISME

**MISE EN LIGNE LE 29-02-2024**

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00624

Date de dépôt du 12/10/2023

Adresse des travaux :

131 Avenue DE PONTAILLAC

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Madame Francine BACHELLERIE

12 Avenue des Eglantiers

24660 COULOUNIEIX-CHAMIERIS

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR / sur GNAU

Madame,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes à la mairie de Royan le 12/10/2023.

Par lettre du 06/11/2023 notifiée le 09/11/23, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP11. Notice matériaux et exécution : Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [ Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]
- Cerfa DPMI : Le cerfa dûment complété.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 07/02/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Pour votre information, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, consulté dans le cadre de l'instruction des dossiers situés en SPR , a émis un avis en date du 31/10/23 dont vous trouverez ci-joint une copie.

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 15/02/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET